



## **Comité pour l'amélioration du Service Public Hospitalier à Châteaudun**

**Madame Agnès BUZIN,**

**Ministre des affaires sociales et de la santé**

**Madame,**

**Le comité a été reçu par l'agence régionale de santé du Centre Val de Loir le 07 novembre 2017 en présence de madame BOUYGARD, directrice de l'ARS et monsieur LAMOUR, directeur par intérim du Centre Hospitalier de Châteaudun.**

**Nous leur avons rappelé que depuis la fermeture de la chirurgie conventionnelle en 2008, la convention passée avec la clinique de Vendôme pour la chirurgie ambulatoire fonctionne très peu en effet s'il y a des consultations les actes chirurgicaux sont rares.**

**Le directeur nous a fait part de sa volonté de remédier à ce problème en résiliant le contrat avec la clinique de Vendôme, avec une relance de convention par spécialité avec des praticiens du service public avec le GHT de Chartres et aussi avec des praticiens du secteur privé.**

**Pour la maternité, il y a une volonté de fermer le service pour une restructuration en centre de périnatalité par manque de gynécologues obstétriciens.**

**Le comité est opposé à la fermeture du service de maternité de Châteaudun, ce serait un recul social sans précédent, cela contraindrait les femmes à des déplacements importants pour leur suivi de grossesse, pouvant même conduire certaines à y renoncer. Or, ce suivi est essentiel pour la sécurité de la mère et de l'enfant en permettant de dépister les situations à risques et d'orienter vers la structure la plus adaptée.**

**L'éloignement de la maternité du lieu de vie des couples, les difficultés d'accès liées au manque de place, sont sources d'insécurité le jour de l'accouchement et d'inquiétude tout au long de la grossesse et tout ceci contribuant aussi à l'augmentation des gaz à effet de serre.**

**La sécurité de la naissance ne se limite pas à la pratique d'un acte technique au sein de l'hôpital. Elle nécessite un suivi et un accompagnement avant, pendant et après l'accouchement.**

**Le comité demande un développement de la chirurgie ambulatoire avec un bon plateau technique et des praticiens consultants et opérants au sein de l'établissement pour un bon équilibre financier du centre hospitalier. La nécessité du maintien du service de maternité de niveau 1 est vital, la population est très attachée à sa maternité de proximité dans un territoire déjà bien atteint par la désertification médicale.**

**Le centre hospitalier de Châteaudun possède une équipe médicale d'obstétriciens, de sages-femmes, d'anesthésistes, de pédiatres, auxiliaires puéricultrices, aides-soignantes et secrétaires soucieuses du bien-être des femmes et des enfants.**

**Malgré les efforts des collectivités, des municipalités dans la création de maisons de santé, de maisons médicales pluridisciplinaires pour l'accueil de nouveaux praticiens, les départs en retraite des médecins généralistes et spécialistes ne sont pas tous remplacés.**

**Les patients n'ayant plus de médecin traitant ou en congés se dirigent vers le service des urgences ; un service de plus en plus sollicité qui se doit d'être en mesure d'absorber cette surcharge de travail par des moyens techniques et de personnel en suffisance.**

**Le comité rappelle à l'ARS qu'elle assume sa responsabilité de recruter des gynécologues-obstétriciens.**

**Le comité a rédigé une pétition pour le maintien de notre maternité dans notre centre hospitalier de Châteaudun. Celle-ci est distribuée auprès de la population par l'intermédiaire des Mairies de la grande communauté de commune ainsi que les communes limitrophes de notre département, à tous les professionnels de santé, tous les services publics et tous les commerçants solidaires.**

**Les métropoles disposent de grand centre hospitalier mais il ne faut pas oublier la population rurale, nous sommes aussi des citoyens contribuables, nous avons droit aussi à un centre hospitalier de proximité répondant à nos besoins de soins.**

**Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.**

**Fait à Châteaudun, le 13.11.2017**

**Copie à Monsieur HULOT Nicolas, Ministre de l'environnement**

**à Monsieur VIGIER Philippe, Député d'Eure et Loir**

**à Monsieur VENOT Alain, Maire de Châteaudun**

**à Madame BROCAS Sophie, Préfet d'Eure et Loir**